



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cession d'un terrain non bâti lieu dit "Les Alliers"**

DE20160321\_20

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :  
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le  
Affichée le 25 mars 2016

24 MARS 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

**Cession d'un terrain non bâti lieu dit "Les Alliers"**

Développement urbain  
id : 1320

Conseil municipal  
21 mars 2016

20

Rapporteur : Pascal MONIER

L'OPH de l'Angoumois a été sollicité par le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente en vue de construire 4 logements à destination de personnes âgées veuves appartenant à la communauté des gens du voyage sur le terrain jouxtant l'aire d'accueil et situé rue des Alliers impasse du vélodrome.

A cette fin, l'OPH, par courrier du 2 décembre 2015, a requis la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle cadastrée CY339 appartenant à la Ville et mise à disposition du syndicat mixte, dont vous venez d'approuver le retrait du procès verbal par avenant.

Il s'agit d'un terrain non bâti et non aménagé d'une superficie approximative de 1 073m<sup>2</sup> à détacher d'une parcelle de 1 921m<sup>2</sup>, acquise par la commune par acte du 8 novembre 1962, dans le cadre de l'agrandissement et l'aménagement du terrain de camping du vélodrome des Alliers.

Par courrier en date du 6 janvier 2016, le service local du domaine a estimé la valeur de ce terrain à 24,78 € le m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la révision du Plan Local d'Urbanisme a instauré une servitude de mixité sur ce terrain. Ainsi, compte tenu que ce terrain est déjà inscrit en périmètre de mixité au PLU et de l'intérêt que présente le projet pour la commune, il vous est proposé :

- d'approuver la cession de la partie de parcelle cadastrée CY339 située rue des Alliers d'une superficie de 1 073m<sup>2</sup> à l'OPH à l'€uro symbolique, étant précisé que les frais de division cadastrale seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais d'établissement de l'acte authentique,

- d'approuver au profit de la commune des servitudes de passage des réseaux existants,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires à cette vente.

La recette en résultant est inscrite au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
21 mars 2016

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,

l'Adjoint Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué

aux Ressources Humaines  
Qualité du service public

Evaluation des politiques publiques



